



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le 03/04/2023

ID : 063-200071199-20230327-CCPL_2023_65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 16 mars 2023

Date d'affichage : 16 mars 2023

SEANCE DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Fabienne GASTON, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-65 : GEMAPI - CONVENTION POUR LE LANCEMENT DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE RIPISYLVES 2023

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Dans le cadre du contrat territorial Morge-Buron-Merlaude, il était prévu des travaux d'entretien sur plusieurs cours d'eau du territoire. Ces travaux se poursuivent en 2023 sur le Buron d'Aigueperse à Saint-Clément-de-Régnat (4 398 m) et sur le Coursac dans la traverse de Saint-Priest-Bramefant (439 m).

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le 03/04/2023

ID : 063-200071199-20230327-CCPL_2023_65-DE

Les travaux sont estimés à 10 764 € TTC dans le cadre d'un marché groupé avec les autres EPCI signataires du contrat (RLV et CSM). Afin de mener ces travaux et de lancer le marché, il est nécessaire de signer une convention avec la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, coordonnateur du groupement.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président à signer la convention avec la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans et la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge concernant les travaux d'entretien de ripisylves 2023 conformément au contrat territorial Morge Buron Merlaude ;
- de nommer la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans comme coordonnateur du groupement ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 03/04/2023
Le président,



Le président,
A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp of the Communauté de Communes Plaine Limagne. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE" and "AIGUEPERSE". Below the stamp, the name "Claude RAYNAUD" is printed.
Claude RAYNAUD